

COMMUNE DE NOYELLETTE

Compte rendu de la séance du 23 mars 2023

La séance ouverte à 19h00 et close à 20h30.

Ordre du jour:

- Pâques
- Commémoration du 8 mai
- Dispositions concernant le piégage des frelons asiatiques
- Référent défense
- Questions diverses

Présents : Nadine VENDEVILLE, Anne-Sophie LARIVIERE, Anne-Marie LEBRAN, Alice LEGRAND, Aurore COUPPE, Guillaume COLLIEZ, Maryline BOLIN, Antoine DOMANIECKI

Absents :

Représentés :

Délibérations du conseil:

Le PV de la dernière réunion de conseil est validé à l'unanimité.

Pâques (DE 2023 13)

Mme le Maire demande au conseil si une chasse à l'oeuf est organisée ou si d'autres idées sont proposées, Mme Larivière prend la parole pour l'organisation de cette journée.

Elle propose au conseil de faire un concours de dessins sur le thème de Pâques, les enfants de 0 à 12 ans déposeront leur dessin en mairie avant le 3 avril. En récompense des chocolats seront distribués au domicile des enfants ayant fait un dessin entre 10h et 10h30 le lundi 10 avril (il leur ait demandé de mettre un panier à la porte).

Des flyers seront imprimés et le conseil sera contacté par sms pour la distribution de ceux-ci.

Le Conseil Municipal retient cette proposition pour un budget entre 10 et 15€00 par enfant.

Commémoration du 8 mai (DE 2023 14)

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser la commémoration du 8 mai.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide :

- que la commémoration du 8 mai aura lieu à 11h30 avec le rassemblement au Monument aux Morts avec dépôt d'une gerbe ; celle-ci sera suivie d'un cortège vers le cimetière afin de se recueillir sur la tombe des alliés (dépôt de gerbe) et d'un vin d'honneur

Correspondant défense (DE 2023 15)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit désigner un nouveau correspondant défense parmi ses membres suite à la démission de Mr PUCHOIS Vincent.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :
Mr DOMANIECKI Antoine
255 rue du Fort Louis
62123 NOYELLETTE

Inscription budgétaire frelon asiatique (DE 2023 16)

Suite à la prolifération des nids de frelons asiatiques, Mme le Maire propose au conseil afin de pouvoir intervenir en toute sécurité et rapidement d'inscrire la somme de 1000 euros au budget afin de pouvoir faire appel à une société privée pour la destruction éventuelle de ces nids sur le domaine public ou privé après prise en charge totale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et décide d'inscrire au budget la somme de 1000 euros.

Autres sujets ne nécessitant pas de délibérations :

- Mme le Maire présente au conseil le compte rendu de réunion de la CLECT et l'informe que la commune n'a pas à délibérer car notre attribution de compensation est positive et que la CCCA nous versera 13 577€ au titre de l'année 2023 à inscrire au budget (art 73211).

Questions diverses :

- Mme Larivière informe Mme le Maire que des riverains lui ont demandé s'il était possible de faire une commande groupée de composteurs, Mme le Maire signale que ce n'est pas pris en charge par la commune mais de la compétence du SMAV et invite les personnes à se rapprocher du SMAV de manière individuelle.

- Mme le Maire informe le conseil de la prochaine date de réunion : mardi 11 avril à 19h00 pour le vote du CA 2022 et du budget prévisionnel 2023.

Fait à Noyellette, le 30/03/2023
N. VENDEVILLE, le Maire